

**DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE BESANCON
CANTON DE BAUME LES DAMES
COMMUNE DE VIEILLEY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02 JUIN 2015

Nombre de conseillers : L'an deux mil quinze, le deux juin à vingt heures , le conseil
En exercice : 14 municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de
Présents : 14 ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame
A délibéré : 14 Christiane ZOBENBULLER, Maire,
Ayant donné procurations :

Convocation du : 27 mai
Reçue en préfecture et Certifiée
exécutoire le 03 juin 2015

Etaient présents : **Mme ZOBENBULLER.
Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT.
KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT.**

Secrétaire de séance :
Hubert FOLIN

Absents excusés : **Dorine LEROY (arrivée à 20 h 21 m)**

01-OBJET : CARTE AVANTAGES JEUNES :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents souhaite devenir partenaire du Centre Régional d'Information Jeunesse en proposant aux enfants et aux jeunes de la commune, la carte « Avantages Jeunes 2015-2016 ».

Le coût de cette carte étant de 7,00 €, la commune décide de prendre en charge une partie de ce prix de vente et facturera à chaque bénéficiaire la somme de 3,00 € (trois euros).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, inscrit un crédit supplémentaire au budget général à l'article 6718 de 400.00 € ; cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement dégagé au budget primitif.

Il est entendu que chaque bénéficiaire réglera la somme de 3,00 € par chèque bancaire établi au nom du Trésor Public.

(13 votants)

02-OBJET : CONVENTION S.P.A. :

Madame le maire propose au conseil municipal de renouveler dans les mêmes conditions, la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Besançon arrivant à son terme au 01 mars.

La commune s'engage à verser une somme 0,35 € / habitant / an, population DGF 726.

L'exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité, reconduit cette convention et autorise le maire à la signer.

(13 votants)

03-OBJET : TRAVAUX CLOTURE DU LAGUNAGE :

Madame le maire informe qu'il est nécessaire de modifier le portail existant du lagunage ainsi qu'une partie de la clôture pour exécuter les travaux de nettoyage des bacs de décantation.

Elle présente les devis des entreprises sollicitées pour réaliser ces travaux.

Le conseil municipal à la majorité des membres présents (03 abstentions – 09 pour) retient l'entreprise V.P. FERMETURE pour exécuter ces travaux, pour la somme de 3 969.24 € H.T.

(12 votants)

04- OBJET : NOMINATION D'UN COORDONATEUR COMMUNAL RECENSEMENT POPULATION DE 2016 :

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un coordonateur du recensement de la population qui se déroulera en janvier et février 2016.

Est nommé en qualité de coordonateur communal de l'enquête de recensement Madame Dominique Faivre Maire, secrétaire de mairie.

(14 votants)

05-OBJET : PROJET EOLIEN :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'opportunité d'étudier le développement d'un projet éolien sur le territoire des communes de Moncey, Venise et Vieilley.

Après avoir effectué un tour de table, où chacun des conseillers municipaux a pu s'exprimer sur ce sujet et donner son avis sur l'étude de faisabilité, il est décidé de reporter à la prochaine réunion du conseil municipal la décision finale.

Chacun doit étudier le modèle de délibération proposée, y apporter des modifications ou des compléments.

(14 votants)

LEROY D.
Arrivée à 20 heures 21

ZOBENBULLER Ch.

BAY NOUAILHAT G.

BOGNON C.

ERARD J.

FOLIN H.

GODILLOT J-P.

KASAD J.

MARCHE T.

MULIN E.

RACLOT F.

SIMAO J.

VERCHERE G.

VIENT C.

DIVERS :

Monsieur l'adjoint donne le compte rendu d'une première réunion des maires de la Communauté de Communes Dame Blanche Bussière sur les changements qu'apporterait la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

-Réunion commission finances : samedi 06 juin 2015 à 11 heures,

-Réunion commission urbanisme-voirie-bâtiments : mercredi 24 juin 2015 à 16 heures,

-Permis de construire :

Madame le maire informe que trois permis de construire ont été déposés :

Maisons d'habitation Chemin de la Vallée de l'Ognon (coût ERDF 4 335,00 HT) et Chemin de Bonnay, un garage rue du Gal de Gaulle,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

